

ASSOCIATION PAYS CARCASSONNAIS (11)
ÉTUDE D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE POUR LE PAYS
réunion plénière du 8 juin 2010

Compte-rendu n°3

Excusés :

Madame ALRANG Anne / Mairie de Homps
Madame BIEL / OT Trèbes
Madame JALABERT Aline / Conseil Général Canton de Saissac
Madame OLIVIER / UDOTSI
Monsieur ARINO Jacques / Conseil Général
Monsieur BELTRAN / Marcou Habitat
Monsieur COSTE / Syndicat du Cru Minervois
Monsieur DURAND André / Association Moulin à Papier
Monsieur GASTO Yves / Mairie de Villalier
Monsieur JOULIA / Association des Paralysés de France
Monsieur MARTY / Mairie de Villegly
Monsieur MOLINA / Mairie de Caunes-Minervois
Monsieur ROUX / Syndicat du Cru Minervois
Monsieur TIQUET / Fédération du Bâtiment
Monsieur SARRAIL Dominique / Cave Coopérative « La Malepère » à Arzens

Étaient présents :

Monsieur ADIVEZE Denis / Conseil Général de l'Aude
Monsieur ALART Philippe / CDC du Haut Minervois
Monsieur AULES Jean / Citoyen
Monsieur AVEROUX / Citoyen Bram
Madame BOUCHARD Martine / Mairie de Raissac sur Lampy
Monsieur BOUNAB Mehdi / Cabinet d'Etude AGD Forêt
Monsieur CAPERA Jean-Claude / Patrimoine, Vallées des Cabardès
Monsieur CARO Claude / Citoyen
Monsieur CATHALA Armand / Habitat Audois
Monsieur CHAPET Jean / Mairie de Conques sur Orbiel
Monsieur CONTE Yoann / Marty Constructeur
Madame DAL MASO Ginette / Aude habitat
Madame DUTON / Citoyenne
Monsieur ETIENNE Joseph / Le Chaudron Minervois
Monsieur FAINE / Bureau d'étude
Monsieur FARGUES Jean-Claude / Chambre des Métiers / CAPEB
Monsieur FENDANT Jean-Michel / Eco Habitat Durable
Madame FOURNIL / Mairie de Laure-Minervois
Monsieur FOUSSAT Daniel / ATTAC VTT
Monsieur FRUIT François / SARL L'Apostrophe à Montolieu
Monsieur GALANTUS / CAPEB 11
Monsieur GENDREU T. / Mairie de Villeneuve les Montréal
Monsieur GLEIZES Jean-Paul / Maison Paysannes de France
Madame GRANIER Julie / CAC Service Urbanisme
Madame GROS Christiane / Mairie de Trassanel
Madame JOSEPH Monique / Mairie de Carcassonne
Monsieur KOENIG Max / Mairie de Saint Martin le Viel
Monsieur LARRUY Jacques / Mairie de Bouilhonnac
Monsieur LEPLAT Patrice / CAC Programme Rénovation Urbaine
Madame LODZIAK Corinne / Association Lodziak / Art
Madame LOUISON Denise / Constructeur Mignard
Monsieur MALTINI Fulcieri / Citoyen
Monsieur MARTY Frédéric / Marty Constructeur
Madame MEROT Alexandra / SI Haut-Cabardès
Madame OULES Carole / Association Villages Perchés
Monsieur PECCOLO Robert / Gîtes de France « La Marbrerie » Caunes-Minervois
Monsieur PECHADRE Eric / Sopreparc

Madame PIGNOT Guylaine / CDC du Haut-Minervois
Monsieur PISTRE Jean-Claude / Mairie d'Arzens
Madame RAYBAUD Bénédicte / CDC du Minervois en Cabardès
Monsieur SAMPIETRO Patrick / Ville de Carcassonne
Monsieur SGIAROVELLO / Mairie de Villegailhenc
Monsieur SIDORSKI Eric / DDTM 11
Monsieur TARABBIA Georges / Citoyen
Monsieur VERGE Fabrice / Jeune Agriculteur de l'Aude / Cave Coopérative « La Malepère » à Arzens

Madame RUDNIK GILS Arlette / Pays Carcassonnais
Madame LAFON Valérie / Pays Carcassonnais

Catherine ROI,	agence Urbane directeur d'étude et mandataire
Agnés SOUVILLE	agence Urbane
Georges DANTIN	AMIDEV expert environnement co-traitant
Michèle SOLANS	agence AOC communication

Objet de la réunion

- Point sur les étapes de construction de la charte
- Synthèse des éléments de diagnostic : caractères sensibilités
- Synthèse des séminaires de février et mars derniers
- Proposition d'une stratégie de construction de la charte à valider par l'assemblée

Support de travail :

- un diaporama
- un document A3 recto verso synthétisant la stratégie de construction de la charte

La charte architecturale et paysagère du pays carcassonnais est un document commun qui permet d'une part de partager la connaissance du territoire, et d'autre part d'établir des recommandations et préconisations sous forme de fiches indicatives non opposables aux tiers, mais pouvant être adossées à des documents d'urbanisme.

La charte paysagère doit permettre de constituer un référent afin de rendre compte de la richesse et des caractères pour envisager des orientations et une ligne de conduite pour continuer à évoluer sans perdre ses intérêts.

Présentation de la stratégie:

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 25 mai dernier propose à l'assemblée plénière les éléments suivants pour aller vers la phase de finalisation de la charte.

1 Où en est-on de la charte ?

L'étude pour l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère pour le pays Carcassonnais a été lancée le 3 juillet 2009. Le 16 novembre 2009 le diagnostic architectural, urbain et paysager (phase 1) a été présenté en séance plénière et remis au pays. **Les trois volets du diagnostic sont téléchargeables sur le site du pays : www.payscarcassonnais.com rubrique "Commission Patrimoine" (page d'accueil).**

Autour des sensibilités qui se sont dégagés du diagnostic, des séminaires se sont tenus en février et mars dernier :

- 1 les enjeux du bâti existant
- 2 les enjeux du bâti à venir
- 3 les structures naturelles et construites du paysage
- 4 les transformations du paysage accompagner préserver les paysages viticoles
- 5 les transformations du paysage paysage, paysage bâti, production d'énergie à partir des énergies renouvelables
- 6 extensions urbaines atelier pratique à Arzens

Les programmes et comptes-rendus sont en ligne sur le site du pays.

Ces séminaires ont permis de dessiner la structure et le contenu de la charte à valider.

La phase 2 de l'élaboration de la charte architecturale et paysagère a pour objet de préciser ce qui fait enjeux, de se doter d'objectifs qui, traduits en ligne de conduite, en perspective de projets, en actions deviendront le « document charte ».

La rédaction fera l'objet de la dernière phase (phase 3) du travail qui sera précédée d'un atelier «communication» prévu le 23 septembre.

2 éléments de synthèse du diagnostic et sensibilités

Ce qui fait caractère :

- diversité (géologique, paysagère, milieux naturels),
- une vraie qualité de patrimoine aussi bien architectural qu'urbain, savant et modeste, lié au travail comme à l'habitat...une représentation de différentes périodes historiques
- des paysages entretenus : place de la vigne (une histoire)
- des formes urbaines compactes et situées dans un paysage
- le pays avec les 78 communes « rurales » un territoire en soi
- la bonne échelle de territoire...

valeurs et sensibilités :

Le diagnostic a fait émerger une grande richesse et diversité mais aussi des sensibilités sur lesquelles travailler :

1. **Le paysage construit constitue un appui.** Il se compose d'un bâti vernaculaire, d'un bâti industriel, d'ouvrages singuliers (canal et rigole) et d'un bâti exceptionnel (églises, chapelles, châteaux etc...). Il est soumis à de nombreux risques : de **banalisation** (non reconnaissance du bâti et des formes urbaines « héritées » et de leurs qualités propres), d'**accessoirisation** des constructions (« tuning » de la maison avec panneaux photovoltaïques, antennes, climatiseurs, paraboles...), **standardisation** des modes de faire et des extensions urbaines, **effacement** des limites, des jardins, du petit patrimoine, des transitions, **déstructuration** : changement d'échelle dans le parcellaire (d'autres découpages pour d'autres fonctions..), **disparition** des enveloppes bâties, perte de sens des parties anciennes par perte de polarité: centralités, commerces, équipements...
2. **Le paysage utilisé forme une mosaïque de terroirs, autour de l'identité rurale et agricole.** Il expose ses qualités à travers de nombreuses **covisibilités**, donnant à voir en permanence cultures, terroirs et paysages construits. Il est soumis aux risques de **perte de lisibilité** des limites entre les différentes occupations (bourgs, domaines et espaces construits / espaces de nature), de **banalisation** et de **ruptures d'échelle** à travers notamment un étalement urbain « standard » et une industrialisation du paysage, où vignes, pâturages, forêts, bâti agricole, formes et fonctionnement des bourgs, des domaines, des fermes, rapports activité/espaces de nature perdent en lisibilités et caractères.
3. **Le paysage structure - géologie, eau, espaces de nature (dynamique naturelle des garrigues, des forêts) vent, soleil - est porteur de ressources naturelles et d'une biodiversité à préserver.** La richesse des étagements qui restent perceptibles n'exclue pas le risque de **banalisation** à travers la fermeture des paysages avec disparition des plateaux pâturés, disparition de la vigne, disparition de la lecture des étages de végétation, appauvrissement de la végétation locale (type de végétaux, résineux et espèces invasives...). **L'incohérence entre structure et occupation** est croissante : occupation par l'urbanisation des « bons sols agricoles », logiques d'occupations de la plaine et des versants (en fonction de l'orientation) qui se lit moins. Il en résulte des risques liés à l'eau et au feu accrus. Enfin, les risques d'effacement sont là aussi importants avec une structure du parcellaire en mutation (taille, limites construite, disparition des chemins de l'eau...), un petit patrimoine rural qui est peu reconnu et entretenu (muret, « chemin de l'eau »...).

3 Stratégie de construction de la charte (cf. schéma synthétique en annexe)

A l'issue de ce diagnostic, des échanges qui sont ressortis des séminaires et des aller-retour avec le comité de pilotage de la charte, une stratégie globale émerge pour le pays : **Se développer sans perdre son identité, considérer les paysages naturels et bâtis comme leviers de développement économique.**

Cet objectif majeur, au regard des éléments de diagnostic, des caractères et sensibilités se décline en **3 axes qui constituent des valeurs fortes à porter pour le pays** :

- s'appuyer sur les richesses construites
- valoriser la mosaïque des terroirs
- préserver les ressources naturelles et la biodiversité

Afin de travailler sur ces trois axes et au regard de l'analyse en termes d'architecture et de paysage **des principes fondateurs** émergent :

⇒ **Affirmation de la valeur des formes des bourgs et de la variété de leurs architectures**

⇒ **Construction d'un projet de territoire autour de la valorisation des paysages et des patrimoines emblématiques**

S'appuyant sur ce deux principes fondateurs autour de l'architecture et du paysage, **des orientations** se dessinent et se déclinent en :

- **lignes de conduites** : guide de recommandations rédigé intégré dans le document de la charte
- **propositions d'actions portées directement par le Pays ou pas à « construire », préciser, prioriser**
- **actions transversales à coordonner pour assurer une cohérence à l'ensemble des orientations et permettant de servir les axes préconisés.**

Se développer sans perdre son identité, considérer les paysages naturels et bâti comme leviers de développement économique

Les axes de la charte des valeurs pour le Pays

1 S'appuyer sur les richesses construites

2 valoriser la mosaïque des terroirs

3 Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

Gouvernance animation

⇒ **Affirmation de la valeur des formes des bourgs et de la variété de leurs architectures**

⇒ **Construction d'un projet de territoire autour de la valorisation des paysages et des patrimoines emblématiques**

Les orientations

- 1 reconnaître, entretenir, valoriser le patrimoine construit ancien et récent
- 2 imaginer le bâti à venir
- 3 reconnaître, valoriser et renouveler les formes d'installations anciennes
- 4 réparer, raccommoder les formes d'extensions récentes
- 5 dessiner, projeter les formes de l'extension urbaine à venir
- 6 valoriser les éléments naturels de proximité (jardins, équipements de loisirs...) et gérer les risques dans les secteurs habités
- 7 reconnaître et préserver les systèmes naturels et construits liés à l'eau et à la géologie
- 8 construire un projet de paysage autour des dynamiques économiques, agricoles et artisanales
- 9 maîtriser les installations à grandes et petites échelles pour la production d'énergies renouvelables
- 10 S'emparer des sites à valeur patrimoniale reconnue internationalement pour valoriser le Pays
- 11 mettre en scène et valoriser le territoire à travers les parcours (itinéraires touristiques et boucles de promenade)

Les pistes d'actions

- 1.1 Reconnaître et reajuster les protections des monuments et sites
- 1.2 Inscrire dans les PLU les objectifs de préservation et de valorisation
- 1.3 Développer les aides à l'habitat
- 1.4 Développer des actions exemplaires
- 1.5 Rassembler les informations cadre sur les procédures, les aides, avec les différents partenaires
- 1.6 Promouvoir la mutualisation des installations de production énergétique
- 2.1 accompagner une démarche de projet de diagnostic, du côté du maître d'ouvrage
- 2.2 accompagner et promouvoir les savoir-faire
- 2.3 stimuler pour créer de bons exemples et donner envie
- 3.1 faire le lien, se référer aux lignes de conduite (bâti ancien et récent, éco construction, formes urbaines, démarche de projet...) pour que la commune ou l'intercommunalité travaille son propre document
- 3.2 conduire un travail complémentaire d'inventaire et de connaissance sur les domaines / sur les formes urbaines en associant les différentes expertises
- 3.3 optimiser / densifier / renouveler, éviter les « dents creuses »
- 4.1 Penser le renouvellement, la requalification dans un projet communal global (cf. méthode de projet)
- 4.2 Caractériser, raccommoder les entrées de ville et les secteurs spécialisés
- 4.3 S'emparer des éléments du projet pour les traduire réglementairement dans les documents d'urbanisme
- 4.4 proposer des formes et des conceptions alternatives, donner à voir
- 5.1 Favoriser l'extension dans un projet communal global (cf. méthode de projet)
- 5.2 Qualifier les limites urbaines créées et les transitions
- 5.3 S'emparer des éléments du projet pour les traduire réglementairement dans les documents d'urbanisme
- 5.4 proposer des formes et des conceptions alternatives, donner à voir
- 5.5 organiser un pilotage et un portage (public/privé) des opérations d'extensions urbaines
- 6.1 favoriser la présence des jardins accessibles au public ou privés comme éléments de composition, de transition
- 6.2 s'appuyer sur une politique d'éducation à l'environnement et au paysage
- 6.3 mobiliser les acteurs autour de la contrainte (inondation) pour co-construire le projet
- 7.1 protéger et valoriser un patrimoine spécifique
- 7.2 inscrire la stratégie dans les procédures : PLU, SCOT, trame bleue
- 7.3 inclure la thématique dans les actions touristiques (10-11) et agricoles (8)
- 8.1 diversifier la production
- 8.2 accompagner les mutations (viticulture...)
- 8.3 se doter de moyens pour mettre en commun et renforcer les synergies (cf. charte de Fontevraud)
- 8.4 soutenir une agriculture « raisonnable », à forte valeur ajoutée
- 8.5 mettre en place un partenariat entre collectivités et acteurs économiques pour développer les filières agricoles et artisanales
- 9.1 mettre en réseau les acteurs et partager l'analyse des paysages
- 9.2 articuler stratégies publiques et stratégies privées
- 9.3 Harmoniser les nouvelles installations avec le patrimoine bâti et paysager existant : poser des jalons et innover
- 9.4 Traduire les intentions dans le réglementaire
- 10.1 Valoriser les patrimoines et les paysages emblématiques
- 10.2 Utiliser les sites classés (UNESCO) comme leviers
- 11.1 Identifier les points d'appui et appropriation des richesses
- 11.2 compléter l'offre actuelle (parcours, aménagement des polarités, infrastructures d'accueil)

- Bâti récent
- Bâti ancien
- Éco construction
- Formes urbaines
- Démarche de projet

Lignes de conduite

- Animer, porter, coordonner la charte
- Sensibiliser élus et habitants à leur environnement bâti et naturel
- Accompagner les personnes privées dans leur projet
- Instruire les demandes en urbanisme
- Former aux corps de métiers/bâti ancien et nouveau
- Traduire les principes de la charte à l'échelle de chaque commune

actions transversales

C'est sur cette stratégie détaillée que le Pays Carcassonnais, en concertation avec le comité de pilotage, demande à l'assemblée plénière de donner un avis : validation des axes, principes fondateurs, orientations, lignes de conduite et actions, pour faire vivre la charte et définir les niveaux de responsabilité du Pays au regard de la charte.

4 Principes fondateurs, orientations, recommandations et actions

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Affirmer la valeur des formes des bourgs et de la variété de leurs architectures

1 reconnaître, entretenir, valoriser le patrimoine construit ancien et récent

- 1.1 Reconnaître et réajuster les protections des monuments et sites
- 1.2 Inscrire dans les PLU les objectifs de préservation et de valorisation
- 1.3 Développer les aides à l'habitat
- 1.4 Développer des actions exemplaires
- 1.5 Rassembler les informations cadre sur les procédures, les aides, avec les différents partenaires
- 1.6 Promouvoir la mutualisation des installations de production énergétique

2 imaginer le bâti à venir

- 2.1 accompagner une démarche de projet, de diagnostic, du côté du maître d'ouvrage
- 2.2 accompagner et promouvoir les savoir-faire

3 reconnaître, valoriser et renouveler les formes d'installations anciennes

- 3.1 faire le lien, se référer aux lignes de conduite (bâti ancien et récent, éco construction, formes urbaines, démarche de projet...) pour que la commune ou l'intercommunalité travaille son propre document
- 3.2 conduire un travail complémentaire d'inventaire et de connaissance sur les domaines / sur les formes urbaines en associant les différentes expertises
- 3.3 optimiser / densifier / renouveler le tissu urbain existant; éviter les « dents creuses »

4 réparer raccommoquer les formes d'extension récentes

- 4.1 Penser le renouvellement, la requalification dans un projet communal global (cf. méthode de projet)
- 4.2 Caractériser, raccommoquer les entrées de ville et les secteurs spécialisés
- 4.3 S'emparer des éléments du projet pour les traduire réglementairement dans les documents d'urbanisme
- 4.4 proposer des formes et des conceptions alternatives, donner à voir

5 dessiner, projeter les formes de l'extension urbaine à venir

- 5.1 Penser l'extension dans un projet communal global (cf. méthode de projet)
- 5.2 Qualifier les limites urbaines créées et les transitions
- 5.3 S'emparer des éléments du projet pour les traduire réglementairement dans les documents d'urbanisme
- 5.4 proposer des formes et des conceptions alternatives, donner à voir
- 5.5 organiser un pilotage et un portage (public/privé) des opérations d'extensions urbaines

6 valoriser les éléments naturels de proximité (jardins équipements de loisir..) et gérer les risques dans les secteurs habités

- 6.1 favoriser la présence des jardins accessibles au public ou privatifs comme éléments de composition, de transition
- 6.2 s'appuyer sur une politique d'éducation à l'environnement et au paysage
- 6.3 mobiliser les acteurs autour de la contrainte (inondation) pour co-construire le projet.

Construire un projet de territoire autour de la valorisation des paysages et des patrimoines emblématiques

7 reconnaître et préserver les systèmes naturels et construits liés à l'eau et à la géologie

- 7.1 protéger et valoriser un patrimoine spécifique
- 7.2 inscrire la stratégie dans les procédures : PLU, SCOT, trame bleue
- 7.3 inclure la thématique dans les actions touristiques (10-11) et agricoles (8)

8 construire un projet de paysage autour des dynamiques économiques, agricoles et artisanales

- 8.1 diversifier la production
- 8.2 accompagner les mutations (viticulture...)
- 8.3 se doter de moyens pour mettre en commun et renforcer les synergies (cf. charte de Fontevraud)
- 8.4 soutenir une agriculture « raisonnable », à forte valeur ajoutée
- 8.5 mettre en place un partenariat entre collectivités et acteurs économiques pour développer les filières agricoles et artisanales

9 maîtriser les installations à grandes et petites échelles pour la production d'énergies renouvelables

- 9.1 mettre en réseau les acteurs et partager l'analyse des paysages
- 9.2 articuler stratégies publiques et stratégies privées
- 9.3 Harmoniser les nouvelles installations avec le patrimoine bâti et paysager existant : poser des jalons et innover
- 9.4 Traduire les intentions dans le réglementaire

10 s'emparer des sites à valeur patrimoniale reconnue internationalement pour valoriser le Pays

10.1 Valoriser les patrimoines et les paysages emblématiques

10.2 Utiliser les sites classés (UNESCO) comme leviers

11 mettre en scène et valoriser le territoire à travers les parcours (itinéraires touristiques et boucles de promenade)

11.1 Identifier les points d'appui et appropriation des richesses

11.2 compléter l'offre actuelle (parcours, aménagement des polarités, infrastructures d'accueil)

RECOMMANDATIONS : ÉCRITURE D'UNE LIGNE DE CONDUITE

- **Bâti ancien**

Préserver l'art de bâtir visible dans l'enveloppe bâtie Toiture / Murs / Menuiseries

Eviter l'accessoirisation Pas une somme d'actions individuelles => mutualiser

Adapter / transformer dans le respect de l'existant Reconversion / extensions

- **Bâti récent**

Entretien le bâti récent sans concurrence avec le bâti ancien Enveloppe, matériaux, couleurs / « couverture végétale »

Etendre dans une démarche développement durable / améliorer

- **Éco construction**

- **Formes urbaines**

- **Démarche de projet** (en termes urbains)

S'appuyer sur le travail engagé par le CAUE 11 et l'URCAUE LR

Méthodologie: démarche de projet

- s'appuyer sur la valeur de l'existant / diag et objectifs réalistes

- compléter la ville existante sans entrer en concurrence avec les éléments majeurs

- valoriser la trame des espaces publics comme liens, mailler, se connecter

- s'inscrire dans le paysage

- préserver les jardins

- préserver et continuer le chemin de l'eau

- qualifier et unifier les limites entre "urbain/rural »

- économiser l'espace

- réduire la taille des parcelles à bâtir

-favoriser le regroupement et la mutualisation des stationnements

- **Paysage / agriculture**

- **Paysage / Energies renouvelables**

ACTIONS TRANSVERSALES

- **Sensibiliser élus et habitants à leur environnement bâti et naturel**

- **Accompagner les personnes privées dans leur projet**

- **Instruire et contrôler les demandes en urbanisme**

- **Former aux corps de métiers/bâti ancien et nouveau**

- **Traduire les principes de la charte à l'échelle de chaque commune**

5 gouvernance et animation de la charte architecturale et paysagère du pays carcaïonnais

La charte ne peut vivre sans la mise en place d'une véritable **gouvernance et animation**

QUI, à partir des valeurs :

1 S'appuyer sur les richesses construites

2 Valoriser la mosaïque de terroirs

3 Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

⇒

PORTE

ANIME

COMMUNIQUE

COORDONNE

Pour :

1 sensibiliser : question de communication

2 accompagner contrôler cellule urbanisme projet

3 assurer une cohérence d'ensemble et une synergie à différents niveaux et à différentes échelles

public : document d'urbanisme, stratégie paysage

privé : agriculteurs, acteurs touristiques, initiatives locales...

6 Communication sur la charte architecturale et paysagère du pays carcassonnais

La charte ne peut vivre sans être partagée à la fois par les acteurs du pays (élus, techniciens, entreprises, associations, ...) , et par ses habitants. Réfléchir à la stratégie et aux outils de communication à créer autour de l'existence de la charte et de ses préconisations est une étape incontournable dans la construction commune de la charte.

Le pays propose à ses adhérents de participer à l'atelier de communication de septembre prochain afin de déterminer ensemble les cibles, les différentes étapes et moyens d'intervention pour informer et sensibiliser les populations concernées.

Les inscriptions se font auprès du pays carcassonnais.

**ATELIER DE COMMUNICATION
JEUDI 23 SEPTEMBRE
14h-17h
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude**

A l'issue de la présentation la salle prend la parole pour souligner notamment l'importance de **se positionner fermement par rapport aux problématiques d'étalement urbain d'une part et d'installation de sites de production d'énergie renouvelables dans le paysage d'autre part** (interventions de Madame FOURNIL, Mairie de Laure-Minervois et de Monsieur Max KOENIG, Maire de Saint Martin le Viel). Monsieur Fabrice VERGE, viticulteur pour la Cave Coopérative « La Malepère » à Arzens souligne la difficulté pour la profession et pour les acteurs territoriaux de rendre effective une politique en faveur de l'agriculture face à l'étalement urbain et à l'artificialisation des sols. La charte agricole de 2007 signée par la profession agricole et les collectivités locales soutenant une agriculture diversifiée, de qualité, et de proximité reste trop légère face à la pression urbaine.

Le bureau d'études Urbane et le pays carcassonnais invitent les participants de l'assemblée plénière à poursuivre cet échange en transmettant leurs remarques et avis au pays d'ici la fin du mois de juin sur la stratégie de construction de la charte proposée ici. Il est rappelé que cette proposition découle du diagnostic et des séminaires et que tous ces éléments fondamentaux dans la construction de la charte sont consultables sur le site du pays : www.payscarcassonnais.com , **page d'accueil , Commission « Préservation et valorisation des ressources du patrimoine ».**

Après validation de la stratégie présentée ici, le bureau d'études et le pays carcassonnais proposeront fin septembre une première rédaction au comité de pilotage :

- **écriture des lignes de conduites**
- **construction des fiches actions**
- **représentation du projet de paysage soutenu par la charte.**